

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2017

Le quinze février 2017 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Françoise MARQUES.

Procurations : Anne CHAUVANCY à Monique SEMAVOINE

Excusée : Loetitia ROLLIER, Rebecca LAFON

La séance est ouverte à 20h00

Mme Nicole BILHOU est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Mandat de conseil et d'assistance en matière d'équipement immobilier et d'aménagement foncier :

Le Conseil municipal décide de conclure une convention avec la Société Management Développement Conseil en vue de prospecter et de rechercher des promoteurs ou aménageurs dans le cadre du projet communal d'aménagement du futur centre-bourg. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. (unanimité)

Subvention exceptionnelle d'équilibre au comité des fêtes pour l'organisation du concert du Nouvel An :

Dans le cadre du portage financier des manifestations culturelles organisées par la Commune, le Conseil municipal octroie une subvention exceptionnelle d'équilibre d'un montant de 305.54 € au Comité des fêtes pour l'organisation du concert du Nouvel An. (Unanimité)

Restauration communautaire: signature d'une convention financière avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées :

Par délibération en date du 24 novembre 2016, la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées a décidé de facturer à compter du 1^{er} janvier 2017, à hauteur de 5 centimes d'euros les repas fournis aux usagers des restaurants scolaires, afin de résorber l'important déficit d'exploitation de la cuisine communautaire lié à l'évolution des prix des denrées alimentaires ainsi qu'au nombre toujours croissant de repas servis. La communauté d'agglomération n'ayant aucun lien direct avec les usagers a proposé au Conseil municipal qui l'accepte une convention financière en vue de la perception et du reversement des sommes correspondantes aux nombres de repas fournis. (unanimité)

Confirmation de l'adhésion de la commune à un groupement de commande pour l'achat d'énergie :

La Commune a adhéré en 2013 pour une durée illimitée à un groupement régional de commande organisé par les syndicats départementaux d'énergie en vue de satisfaire ses besoins en matière d'achat d'énergies au meilleur prix. L'élargissement du périmètre régional découlant de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement et oblige les membres adhérents à renouveler leur adhésion. Ainsi, le Conseil municipal, considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune de Mazères-Lezons au regard de ses besoins propres, confirme son adhésion pour une durée illimitée au groupement régional de commandes pour l'achat d'énergies. (unanimité).

Avis sur la Déclaration d'Intérêt Générale pour le schéma d'entretien pluriannuel du Gave de Pau :

Le Conseil municipal prend connaissance du dossier de Déclaration d'Intérêt Général soumis à enquête publique par le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau qui présente le programme pluriannuel d'entretien du Gave pour les 5 ans à venir. Il émet un avis favorable sur le dossier. (unanimité)

Utilisation des crédits pour dépenses imprévues de l'exercice budgétaire 2016 :

Conformément à l'article L2322-2 du Code général des collectivités territoriales, Le Maire rend compte au conseil municipal de l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues pour un montant de 8 450 € en vue de financer le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales dont le montant n'était pas connu avec précision lors du vote du budget primitif 2016. (unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.